

Demande d'exonération de la part fixe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) pour l'année 2025

Entreprise :	
Adresse :	
Code postal:	
Téléphone :	E-mail :
Atteste faire él	iminer les déchets désignés ci-dessous :
Par les prestata	nires suivantes :
	À joindre : justificatifs relatifs à l'élimination des déchets susnommés (contrat, factures récentes, attestation sur l'honneur, etc.)
	onération de la part fixe de la TEOMi pour les locaux professionnels exploités, adastre sous le numéro :pour l'année 2025.
Information : id	entification de la parcelle et de la section sur <u>www.cadastre.gouv.fr</u>
	ATTENTION
	Les demandes reçues hors délai ou incomplètes seront rejetées.
Fait à	Le
Signature et ca	chet

Dossier complet, à envoyer avant le 31 août 2024 soit par e-mail (secretariat@grandouesttoulousain.fr), soit par courrier (10 rue François Arago · BP 40007 · 31830 Plaisance-du-Touch.